

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 18 — —	Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Nous lisons dans la correspondance Havas :

« S. A. I. le prince Napoléon a quitté Paris ce matin, pour se rendre en Allemagne. Le bruit a couru que le prince Napoléon se rendait en Allemagne chargé d'une mission politique à Berlin. Cette version est inexacte. S. A. I. a été autorisée par l'empereur à faire un voyage à l'étranger, mais n'est chargée d'aucune mission. En raison des liens d'étroite parenté qui unissent le prince à la famille royale de Wurtemberg, S. A. I. doit passer plusieurs jours à la cour de Stuttgart. »

Le prince voyage dans le plus strict incognito. Son absence durera plusieurs semaines.

Au dire du correspondant du *Times*, à Berlin, « l'amiral turc Hadshi-Vesim-Pacha aurait été destitué » pour n'avoir pas fait feu, il y a deux mois, sur la frégate russe surprise par lui embarquant des familles crétoises, au moment où la Turquie protestait contre le transport des rebelles. La même correspondance ajoute que le capitaine Hobart, de la marine britannique, a été « engagé au service » de la Turquie pour prêter son concours au commandant de l'escadre ottomane afin de rendre le blocus de l'île de Crète plus effectif. »

La correspondance parisienne du *Nord* édite la nouvelle suivante qui a besoin d'être confirmée.

On assure que, dans une réunion des dé-

putés de la Seine tenue mardi soir, il a été décidé, sur la proposition de M. Jules Simon, que tous donneraient leur démission à l'issue de la séance de lundi prochain, afin de provoquer de nouvelles élections générales à Paris. On dit aussi qu'un certain nombre de députés des départements imiteraient l'exemple des députés de Paris.

Le *Journal de Rouen* parle du voyage prochain de l'Empereur à Rouen, à l'époque des fêtes qui seront données dans cette ville à l'occasion du concours agricole.

Le concours sera ouvert le 25 mai et se terminera le 31 du même mois par la distribution des prix.

Il y aura deux jours consacrés aux courses.

On espère la présence de l'Empereur à l'une de ces courses.

En quittant Rouen, ajoute le journal de cette localité, Sa Majesté se rendra, supposé-on au Havre, pour y visiter l'exposition internationale de marine. On avait annoncé, il y a quelques jours, que l'Empereur visiterait cette Exposition avec le Prince-Impérial, il serait donc possible que Rouen reçût également le jeune prince.

La date prochaine du 16 mars va rappeler à la France que l'héritier de l'Empereur Napoléon III entre en 1868, dans sa 15<sup>e</sup> année. Cette année également le jeune Prince impérial fera sa première communion. M. le curé de la Madeleine, le vénérable abbé Deguerry, préparent chaque jour le Prince à ce premier acte si important de la religion catholique.

Assemblée des propriétaires, directeurs, rédacteurs en chef et gérants des journaux politiques quotidiens de Paris, le jeudi 27 février 1868 sous la présidence de M. Havin.

Les soussignés, réunis, sur la proposition de l'un d'eux, dans le cabinet de M. Havin, rédacteur en chef du *Siècle*, ont nommé à l'unanimité une commission de huit membres, composée de :

<i>Etendard</i> ,	MM. Vito.
<i>Journal des Débats</i> ,	Say.
<i>France</i> ,	Jenty.
<i>Liberté</i> ,	Girardin.
<i>Patrie</i> ,	Lebeey.
<i>Presse</i> ,	Halbronn.
<i>Temps</i> ,	Hébrard.
<i>Union</i> ,	De Riancey.

Cette commission est autorisée à demander à MM. les ministres d'Etat, de l'intérieur, de la justice, des finances, et à M. le ministre président le conseil d'Etat, de vouloir bien lui fixer le jour et l'heure où elle pourra leur présenter, au nom de l'assemblée des journaux politiques quotidiens de Paris, l'expression des vœux suivants, adoptés à l'unanimité.

« L'assemblée des journaux politiques quotidiens de Paris émet le vœu que le timbre sur tous les journaux et écrits périodiques soit aboli, sauf au Trésor public à retrouver dans l'élevation du droit de poste tout ou partie du revenu que lui ferait perdre la suppression du timbre.

» Dans le cas où ce vœu ne serait pas pris en considération, l'assemblée des journaux demande de la manière la plus expresse qu'a-

lors le droit de timbre soit le même pour tous les journaux, sans distinction arbitraire entre eux, — l'exception caduque qui pèse sur les journaux publiés dans deux départements seulement n'ayant plus aucune raison de subsister depuis l'établissement du service télégraphique actuel.

» Insistant ainsi sur l'égalité de tous les journaux devant le timbre et sur l'unité de la taxe telle qu'elle existe dans quatre-vingt-sept départements sur quatre-vingt-neuf, l'assemblée des journaux ajoute, à l'unanimité, qu'elle ne saurait comprendre, encore moins admettre que l'inégalité actuelle du timbre, selon le lieu de la publication, pût être aggravée par une autre inégalité qui proviendrait de ce que des annonces auraient été insérées dans un journal soumis au dépôt d'un cautionnement. »  
(Suivent les signatures).

La commission de huit membres ci-dessus désignée a été reçue vendredi au ministère d'Etat par MM. les ministres d'Etat, de l'intérieur, de la justice, et M. le ministre président le conseil d'Etat.

Les délégués de la presse parisienne ont développé les motifs sur lesquels s'appuient les vœux que nous venons de reproduire. M. de Girardin a particulièrement insisté, avec beaucoup de clarté et d'autorité, et avec une parfaite mesure, sur le principe de l'égalité de tous les journaux devant l'impôt du timbre, quel que fût d'ailleurs le chiffre auquel cet impôt serait fixé.

Il a fait ressortir l'avantage considérable que l'inégalité du timbre assurait aux journaux de province et l'injustice qu'il y avait à affranchir

## FEUILLETON.

3

## MADEMOISELLE COLIBRI,

PAR M. FRANCIS TESSON.

(Suite et fin.)

## IV.

Aux termes du testament déposé chez maître Mazon, notaire près du Châtelet, Mlle Colibri fut mise en possession de la boutique, des oiseaux et des soixante mille livres qui composaient la fortune de M. Pamphile.

A dix-huit ans, on ressent plus vivement qu'à aucun autre âge de la vie les impressions de la joie et de la douleur; mais, par compensation, ces impressions s'effacent plus vite.

Durant les premiers jours, Mlle Colibri fut inconsolable; puis, peu à peu, la jeunesse, qui est faite toute d'espérance, vainquit en elle la douleur.

Tout en conservant le pieux et tendre souvenir de son père adoptif, elle reprit insensiblement sa gaieté, cet apanage des jeunes années.

Mais sa gaieté fut plus grave et plus réfléchie qu'auparavant. Mlle Colibri était seule au monde; et cet isolement même donnait à sa personne une réserve qui commandait le respect.

La tendresse qu'elle avait vouée à M. Pamphile, elle la reporta sur ses oiseaux, aux soins desquels elle se livra avec plus d'ardeur que jamais.

Eux, de leur côté, semblaient comprendre le malheur qui venait de frapper leur jeune maîtresse: ils faisaient entendre, pour la distraire, leurs plus douces chansons, leurs gazouillements les plus mélodieux.

La vogue qui avait favorisé la boutique du *Perroquet discret*, du vivant de M. Pamphile, ne fit que s'accroître sous l'intelligente direction de l'orpheline.

Les dames les plus distinguées de la ville et de la cour la visitaient journellement; il était de bon ton d'acheter ses oiseaux chez l'oiselière du quai de la Mégisserie.

Mlle Colibri fut bientôt une célébrité. Plusieurs soupirants se présentèrent et demandèrent sa main.

Elle éconduisit chacun d'eux en disant :  
— Je ne veux me marier qu'avec le consentement de ma mère. Mon cœur me dit qu'elle n'est pas morte; je l'attendrai.

Plusieurs mois se passèrent.  
Par une belle matinée d'automne, une voiture armoriée et traînée par deux chevaux richement harnachés, s'arrêta sur le quai de la Mégisserie.

Une jeune et belle dame en descendit. Elle était accompagnée d'un officier de marine qui pouvait avoir trente-cinq ans.

Tous deux se dirigèrent vers la boutique du *Perroquet discret*.

Le perroquet favori de M. Pamphile était sur son perchoir, devant le seuil.

— Viens donc, petit ange blanc! clama-t-il, quand passèrent les visiteurs.

La jeune dame sourit, et regardant l'oiseau :  
— Combien ce gentil bavard? demanda-t-elle à mademoiselle Colibri, je vous l'achète.

— Veuillez m'excuser, madame, répondit l'oiselière, cet oiseau n'est pas à vendre.

L'officier de marine s'était approché.

— Vous ne pouvez, mademoiselle, dit-il, refuser votre perroquet à la princesse de Lamballe.

L'oiselière s'inclina.

— Madame la princesse est si bonne, reprit-elle, que son cœur, j'en suis certaine, excusera le motif qui me dicte mon refus.

— Parlez, mon enfant, dit la princesse.

— Je suis orpheline: celui qui m'a servi de père, M. Pamphile, m'a fait promettre à son lit de mort de ne me point séparer de cet oiseau qui a appartenu jadis à ma mère.

— Ce sentiment est trop délicat, mon enfant, pour que j'insiste davantage, dit la princesse de Lamballe... Ça, mon cousin, ajouta-t-elle en se tournant vers l'officier de marine qui dévorait des yeux l'oiselière, en-

trons céans, et prouvons par nos rachats, que le refus de mademoiselle, loin de nous blesser, nous prédispose en faveur de ses autres pensionnaires.

L'officier et la princesse firent leur choix.  
— Savez-vous, mon cousin, dit Mme de Lamballe en regagnant sa voiture, que cette petite est charmante au possible.

— Je suis de votre avis, répondit l'officier, qui était devenu rêveur.

— Elle a de grands airs qu'on trouve rarement chez les personnes de sa condition.

— C'est étrange, en vérité.

— Quoi donc?

— Une ressemblance frappante entre cette jeune marchande d'oiseaux et un homme que j'ai beaucoup connu aux Antilles, durant ma deuxième campagne avec le bailli Suffren.

— Vraiment?

— L'homme dont je veux parler, s'il vivait encore, serait plus âgé, beaucoup plus âgé.

— Et vous le nommez?

— M. de Montgradon.

— Oui, je sais; n'est-ce pas ce brave officier dont Suffren nous a fait l'éloge à Versailles?

— Lui-même.

— Mais ceci tient du roman, mon cher cousin.

— Oui; en effet, il y a là-dessous un mystère que je

de l'impôt les journaux soi-disant littéraires, qui s'occupent en outre de Bourse, de nouvelles et de faits absolument étrangers à la littérature et aux arts.

Les ministres ont écouté avec une grande bienveillance et une sympathie marquée les explications des délégués de la presse parisienne. Ils ont pris note des réclamations qui leur étaient soumises et ont promis de les examiner avec toute l'attention que méritent des questions aussi considérables.

On lit dans le *Courrier français*.

Il paraît, que le jury d'honneur n'a tranché en aucune façon la question soulevée par M. de Kervéguen.

Il y avait déjà dans les considérants de son jugement cette réserve peu satisfaisante, que « sa mission ne pouvait s'étendre à ce qui concernait des personnes qui n'étaient pas soumises à son jugement » : ce qui indiquait que l'on n'avait pas cru pouvoir entendre le témoin derrière lequel s'abritait précisément M. de Kervéguen, M. Crampon, rédacteur principal de la *Finance*.

Mais voilà que le *Pays* publie la note suivante :

Le jury d'honneur déclare n'avoir trouvé aucune preuve, aucune présomption de nature à faire accorder créance aux affirmations contenues dans la lettre publiée par le journal la *FINANCE*, et portées à la tribune par M. de Kervéguen.

Nous ne nous faisons pas juges des motifs qui ont déterminé les convictions et la sentence du jury d'honneur, mais nous déclarons qu'il existe des pièces de nature à éclairer l'opinion publique sur les rapports qui ont existé entre une partie de la presse française et des gouvernements étrangers.

Ces pièces, signées de ministres étrangers, énonçant des envois d'argent et des envoies de décorations, sont entre nos mains.

Si les journaux nommés dans ces pièces, c'est-à-dire si le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, les *Débats*, la *Liberté*, l'*Avenir national*, la *Revue des Deux-Mondes*, s'engagent formellement à ne point nous prendre à partie à l'occasion de la publication de ces documents, tous empruntés au fameux paquet n° 6 de la succession La Varenne, nous les publierons immédiatement.

Nous attendons la réponse de ces journaux. — Le secrétaire de la rédaction. H. VIERNE.

Dans cette question, M. de Girardin de la *Liberté*, donne lui-même l'exemple de la tactique la plus sage et à la fois la plus honnête, en ne se contentant pas d'autoriser le *Pays* à publier les documents, mais en le sommant encore de le faire.

L'*Opinion nationale* ne pense pas ainsi et ne dit pas un mot de la note du *Pays*. — C'est bien imprudent de se faire tirer l'oreille quand

il y a un si beau rôle à prendre et la dignité de la presse à sauver.

Le *Siècle*, plus habile, fait dans sa revue de la semaine, une mention vague du nouveau lièvre levé par le *Pays*, et semble croire qu'il n'y ait pas de quoi troubler la sérénité de M. Havin, comme si la sentence du jury d'honneur pouvait être sans appel. Encore une fois, c'est imprudent ; l'opinion publique n'aime pas à douter, et le doute, étant donnée la malignité humaine, produit des effets plus désastreux que n'importe quelle servitude.

Enfin le journal des *Débats* n'a pas cru compromettre sa dignité en écrivant au *Pays* la lettre suivante :

A M. le directeur du journal le *Pays*.

Monsieur,

Dans un article inséré le 28 février en tête de votre journal, article dont le but et l'intention sont évidemment diffamatoires, vous affirmez que vous avez entre les mains des pièces qui seraient de nature à porter atteinte à l'honneur du journal dont je suis le directeur, et vous ajoutez que vous publierez ces pièces, si nous nous engageons à ne pas vous attaquer en diffamation, comme la loi nous en donne le droit, pour le fait seul de cette publication.

Il va sans dire qu'il nous est impossible de prendre un pareil engagement sans connaître la nature de ces pièces et avoir vérifié par nous-mêmes leur authenticité.

Dans le cas où cette authenticité nous serait démontrée, nous consentons volontiers à ne pas user de notre droit, préférant des allégations nettes et précises à des accusations d'autant plus malfaisantes qu'elles sont plus vagues.

Dans le cas contraire, nous réservons toute notre liberté d'action.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal. — Ed. Bertin.

Le *Siècle* de vendredi publie une lettre de félicitation adressée à M. Havin par ses collaborateurs, pour lui exprimer leur reconnaissance de la manière énergique dont ledit M. Havin a défendu le *Siècle* et la *presse libérale française* (sic) contre d'indignes calomnies.

Les rédacteurs du *Siècle* disent à M. Havin : « C'est l'honneur français lui-même que vous avez défendu, en défendant les journaux calomniés !... C'est un grand, un noble exemple que vous avez donné là... Vous avez rendu au pays tout entier un service éminent. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Une scène assez plaisante s'est passée tout récemment à l'Hôpital du Val-de-Grâce. Un sergent de la garde impériale avait donné

à plusieurs reprises à penser qu'il n'avait pas le cerveau bien sain. Son état, loin de s'améliorer, ayant empiré dans ces derniers temps, on se décida à l'éloigner de son régiment.

On ne voulait pas brusquer le pauvre homme, et plusieurs fois on avait essayé, à l'aide de quelque prétexte, de l'envoyer au Val-de-Grâce, où des précautions auraient été prises pour l'empêcher de sortir. Mais le fou se doutait de quelque piège et trouvait moyen de se dérober.

Il y a quelques jours, on imagina une petite ruse de bonne guerre qui, pensait-on, devait réussir.

L'officier supérieur qui commandait le bataillon dont le sergent faisait partie, pria, devant lui, un adjudant de porter un ordre au Val-de-Grâce.

L'adjudant s'excusa ; son service ne lui permettait pas de s'éloigner du quartier.

— Eh bien ! l'adjudant X... ira à votre place.

— L'adjudant X... est, comme moi, retenu au quartier, mon commandant.

Le chef de bataillon se tournant alors vers le sergent :

— Et vous, sergent, dit-il, pouvez-vous porter cet ordre ?

— Oui, mon commandant.

Et le sergent s'éloigna.

Seulement avant de quitter la caserne, il alla trouver un caporal et lui dit :

— Caporal, vous allez m'accompagner.

Le caporal obéit.

Chemin faisant, le sergent donna la lettre au caporal, et lui dit :

— Voici une lettre qu'il faut porter au Val-de-Grâce. Allez, je vous attends ici.

Et il entra dans un café.

Un instant après, le caporal se présentait à l'hôpital et remettait la lettre à qui de droit.

A peine l'avait-on lue que quatre hommes entouraient le caporal, l'entraînaient dans un corridor, le poussaient dans une chambre. Le pauvre diable, tout ahuri, ne savait que répéter d'une voix épouvantée :

— Mais qu'est-ce que j'ai fait ? qu'est-ce que j'ai fait ?

Tout-à-coup il comprend.

— Vous vous trompez, dit-il ; ça doit être pour le sergent. Je ne suis pas le sergent, moi ; je suis le caporal.

Et il montrait ses galons.

On relut la lettre ; tout s'expliqua. On laissa aller notre homme, et l'on s'en alla chercher le sergent au café... où, naturellement il n'était plus.

Cependant, le soir, il rentrait au quartier comme si de rien n'était ; et le lendemain on trouvait moyen de le faire entrer là où il avait si gaillardement envoyé le caporal.

— On lit dans le *Temps* :

Un de nos amis nous fait le récit suivant :

Une femme vêtue de noir passait au même instant ; elle s'arrêta soudain en entendant l'oiseau, puis elle pâlit, porta la main à son cœur, et, à demi-suffoquée, s'écria à deux reprises :

— Oh ! mon Dieu !... oh ! mon Dieu !

— Viens donc, petit ange blanc ! répéta aussitôt le perroquet, comme s'il eût compris l'effet qu'avaient produit ses paroles.

L'inconnue, en proie à une émotion étrange, pénétra d'un pas fébrile dans la boutique de Mlle Colibri.

L'officier de marine s'était retiré discrètement dans la pénombre pour ne pas gêner l'entretien de l'oiselière avec celle qu'il supposait être une cliente.

— Mademoiselle, dit cette dernière, je ne suis point entrée pour faire emplette d'oiseaux rares ; mais pour vous demander un service.

— Je suis tout à vos ordres, madame.

— Cédez-moi, je vous prie, le perroquet qui m'a saluée à mon entrée.

— Impossible ! hier encore je l'ai refusé à la princesse de Lamballe.

— Fixez vous-même le prix. Vous le voyez : je ne marchande pas. Je vous dis : combien voulez-vous de cet oiseau ?

— Hier, la princesse de Lamballe m'a demandé exactement la même chose ; j'ai répondu que ce perroquet m'était légué par un mourant, et que je ne con-

« J'avais pris le train de Cologne pour venir à Paris, hier jeudi. Arrivé à Verviers, le train s'arrête, les voyageurs descendent, et je me rends au buffet pour déjeuner avec un de mes amis. A la table la plus voisine de la nôtre vient prendre place un voyageur que je reconnus aussitôt pour le baron de Budberg, ambassadeur de Russie, qui revenait de Saint-Petersbourg à Paris. Tandis que je le nommais à mon ami, un homme, d'extérieur distingué et dont la physionomie ne m'était pas inconnue, s'approche de l'ambassadeur et, lui parlant en français, dit :

» — Bonjour, baron.

» L'ambassadeur lève les yeux et lui répond, avec quelque surprise, en français aussi :

» — Ah ! vous êtes ici !

» L'étranger reprend la parole, mais cette fois en russe et sur un ton fort animé. L'ambassadeur prononce aussi en russe deux ou trois mots dont l'intention semble être de calmer son interlocuteur. Mais celui-ci reprend la parole avec plus de véhémence, puis lui lance un coup de poing, et fait mine de tirer une épée contenue dans sa canne. Mon ami se précipite sur lui, et, sans qu'il résiste lui arrache son arme. Alors, il porte la main à sa poche, en tire un revolver et le dirige sur l'ambassadeur, qui se recule en s'écriant : « Arrêtez-le, c'est un fou ! » Un très-jeune homme attaché au service du buffet, s'élance sur l'étranger, lui saisit violemment le bras et fait tomber le pistolet.

» Cette scène, causa naturellement une grande émotion dans la salle. On alla chercher des agents de police et l'étranger fut arrêté.

» Cependant, l'heure du départ était arrivée et il fallut remonter en wagon sans connaître le mot de l'énigme.

» Cet incident sera sans doute le sujet de versions très-contraires, car, à Verviers déjà les uns disaient que l'agresseur était un réfugié polonais, d'autres un émigré russe. Voici la vérité, que j'ai apprise de source très-certaine :

» L'étranger qui est venu si violemment interpellé, puis menacer l'ambassadeur, est M. le baron de M..., fils d'un célèbre diplomate russe, sujet à des accès d'égarement dans lesquels il cherche querelle aux personnes les plus inoffensives. Il y a peu de temps, M. de M... avait, dans un de ces accès, provoqué à Paris un gentilhomme français, M. de P... Un duel avait dû avoir lieu, mais des intermédiaires s'y opposèrent, vu l'état mental du baron de M... L'offensé, M. de P..., vint trouver l'ambassadeur de Russie, lui demandant, pour garantie de son honneur, une lettre attestant l'état de M. de M... La lettre fut écrite.

» Depuis lors, M. de M..., songerait à se venger de l'ambassadeur ; sachant qu'on l'attendait de jour en jour, il était allé se poster à Cologne d'où, chaque matin, il se rendait à

sentirais jamais à le vendre.

— Puis-je vous demander, du moins, le nom de la personne qui vous a fait ce legs ?

— C'était M. Pamphile, mon père !

L'inconnue réfléchit quelques instants.

— Pamphile, murmura-t-elle, Pamphile ? Je n'ai connu personne de ce nom, ni aux Antilles, ni à Paris. Et... reprit-elle en hésitant, votre père... M. Pamphile... vous a dit, sans doute, d'où lui venait cet oiseau auquel vous tenez tant ?

Puis, sans lui laisser le temps de répondre, l'inconnue attira Mlle Colibri sur le seuil, en pleine lumière, et la contempla d'un œil anxieux.

— Oh ! reprit-elle d'une voix tremblante, Pamphile n'est pas le vrai nom de votre père, n'est-ce pas ? Cet homme, n'est-il pas vrai, n'était que votre père adoptif ? Il est mort, m'avez-vous dit, mais, avant de mourir, il a dû parler ; il a dû vous confier la vérité ? Oh ! si vous savez quelque chose, un mot, de grâce, un seul mot : vous voyez bien que ma vie est suspendue à vos lèvres !

Mlle Colibri se sentit tout émue des manières et des paroles étranges de cette femme ; un secret instinct, une sympathie dont elle ne se rendait pas compte l'attirait vers elle.

L'inconnue murmurait à voix basse et comme se parlant à elle-même :

veux approfondir. La famille de Montgradon a disparu tout-à-coup après la mort de son chef. Peut-être cette jeune fille est-elle... Mais, non ; ce que je dis là est absurde... N'importe, je reverrai l'oiselière et en l'interrogeant adroitement je saurai s'il n'existe pas quelque lien de famille entre elle et celui qui fut autrefois mon capitaine.

— Faites, mon cousin, et si votre protégée est ce que vous pensez, comptez sur moi pour lui obtenir une position digne de sa naissance.

V.

Le lendemain, l'officier revint à la boutique du quai de la Mégisserie, examina plusieurs espèces d'oiseaux des îles et fit tomber naturellement la conversation sur les Antilles.

Il parla avec enthousiasme du délicieux climat de ce pays favorisé du ciel ; des mœurs patriarcales de ses habitants, de la luxuriance de sa végétation.

L'oiselière l'écoutait avidement.

Oh ! le pays natal ! Oh ! la patrie absente, à peine entrevue comme dans un rêve fugitif.

Les Antilles ! c'est là qu'elle avait vu le jour ; c'est là qu'une mère, cet ange gardien donné par Dieu à la jeune âme qui a pris forme humaine, la berçait entre ses bras, l'endormait au bruit des chansons, l'éveillait avec des caresses...

A mesure que l'officier parlait, elle revoyait ces ineffables scènes du berceau, ou plutôt son cœur les devinait, car elle avait été sevrée trop tôt des caresses maternelles pour en avoir souvenir.

Et de son cœur montaient à ses yeux des pleurs d'attendrissement et de regret.

L'officier vit son trouble :

— J'ai sans doute, lui dit-il, éveillé en vous, sans le vouloir, de pénibles souvenirs. Vous êtes créole, cela se lit sur votre visage. Vous regrettez le pays de là-bas : c'est naturel à qui a connu cette belle contrée ; vous y avez peut-être laissé des êtres qui vous sont chers et dont l'absence cause vos regrets ?

Pour toute réponse elle éclata en sanglots.

L'officier reprit :

— Mes questions vous paraissent indiscrettes et importunes ; elles ne m'ont pourtant été dictées que par l'intérêt que je porte à la famille d'un homme qui m'était cher, et à laquelle il se pourrait qu'un lien de parenté vous unit.

Elle leva sur lui de grands yeux humides des pleurs qu'elle venait de répandre.

Mais comme elle allait l'interroger, un bruit parti du seuil de la boutique interrompit son entretien.

Le perroquet discret avait répété pour la centième fois de la journée sa phrase favorite :

— Viens donc, petit ange blanc !

Verviers, enfin de guetter le passage de l'ambassadeur, et d'accomplir son projet. Je viens de vous dire comment ce projet a échoué. Sur la demande de l'ambassadeur, M. de M... a été retenu à Verviers et gardé à vue, mais avec les ménagements dus à son état de santé et à la situation de sa famille qui a été prévenue par voie télégraphique. »

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens; à Angers, pharmacie Ménière. (653)

— Nous croyons être utile aux Amateurs d'Asperges, de Fraises et de Raisins de table, en appelant leur attention sur l'établissement de M. LEBEUF, horticulteur, à Argenteuil. (Voir aux Annonces).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les conseils de révision d'arrondissement du département de Maine-et-Loire se réuniront, pour la formation du contingent de la garde nationale mobile des classes de 1866, 1865 et 1864, aux lieux, jours et heures indiqués dans l'état ci-après :

### ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, lundi 9 mars, à midi.

Saumur (Sud), à la mairie, jeudi 12 mars, à 11 heures.

Saumur (Nord-Est), à la mairie, samedi 14 mars, à midi.

Montreuil-Bellay, à la mairie, mardi 10 mars, à midi.

Doué, à la mairie, lundi 16 mars, à midi.

Vihiers, à la mairie, mardi 17 mars, à 11 heures.

Gennes, à la mairie, jeudi 19 mars, à midi.

Ajournés et admission de remplaçants, Saumur, à la mairie, samedi 21 mars, à midi.

L'infortuné Chevalier que l'on avait espéré pouvoir conserver à sa famille, est mort dans la nuit de samedi à dimanche, après huit jours de vives souffrances. La cuisse avait été parfaitement remise, il a succombé aux suites d'une lésion intérieure. Il laisse une veuve et quatre enfants, dont deux en bas âge.

C'est la seconde victime de cette malheureuse ascension de corde, du dimanche 25 février, les autres blessés sont hors de danger.

Nous trouvons, dans le *Journal d'Agriculture*, une étude de statistique fort intéressante, de M. L. de Lavergne, sur le mouvement de

la population des arrondissements en France. D'après ce travail, voici quelle a été, aux deux dates extrêmes de 1846 et 1866, la population des arrondissements en Maine-et-Loire.

	1846	1866	plus	moins
Angers	152,406	163,848	11,442	»
Beaugé	80,541	78,595	»	1,746
Cholet	117,078	129,284	12,206	»
Saumur	94,928	95,489	561	»
Segré	60,210	65,100	4,899	»

Si l'on calcule le rapport de l'accroissement au chiffre de la population en 1846, on trouve que les arrondissements, sauf Baugé, qui est en diminution, doivent être classés comme suit :

Cholet, accroissement	10,42	pour 100.
Segré	—	8,15 —
Angers	—	7,49 —
Saumur	—	0,59 —

La loterie des Dames de la Miséricorde sera tirée, le vendredi 6 mars, à 2 heures du soir, au bureau de Bienfaisance.

### COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS ET DE L'EST.

Le public est prévenu que le paiement des arrérages sur titres de la Compagnie d'Orléans et de la Compagnie de l'Est a lieu gratuitement :

1° Dans toutes les gares et stations du réseau d'Orléans en activité;

2° Dans les principales gares et stations du réseau de l'Est.

Les arrérages sur titres des deux Compagnies seront également payés sans frais, dans les gares et stations des lignes qui seront ouvertes ultérieurement, savoir : sur le réseau d'Orléans, dans toutes les gares et stations, et sur le réseau de l'Est, dans toutes les gares et stations où la Compagnie de l'Est établira ce service pour ses propres titres.

Le paiement des arrérages s'effectue quinze jours après le dépôt fait dans une des gares ou stations désignées ci-dessus; des coupons au porteur ou certificats nominatifs.

### L'ÉGLISE DE VERNOIL.

Il y a quelques années en traversant Vernoi, commune importante située non-loin de Saumur, j'allai visiter l'Église. De loin j'avais aperçu le clocher c'est-à-dire le beffroi, la foudre en 1699 ayant renversé la flèche qui le surmontait, et qui s'élevait encore à 45 mètres au-dessus de la construction actuelle. Néanmoins la masse riche et imposante qui reste, me donnait l'espérance de rencontrer quelque chose de grandiose et de monumental : l'Église présente la forme d'une croix latine, j'avoue qu'en y entrant je fus un peu désappointé. Le portail dans le style *Romano-Byzantin* semblait menacer ruine et ne présentait plus que des pierres rongées par le salpêtre

qui avait emporté toutes les sculptures; la nef romane avec des colonnes géminées qui n'existent que d'un seul côté, et un profond retrait de l'autre n'avait qu'un pauvre lambris dont les planches disjointes et salies par le temps s'appuyaient sur une charpente soutenue par six tirants. Le transept, la chapelle de droite, l'abside du chœur, avec ses trois-belles fenêtres au tiers murées, avaient des voûtes du XV<sup>e</sup> siècle, mais ces voûtes autrefois ébranlées par la foudre laissaient voir partout de longues et profondes lézardes. Quant à la chapelle de Saint-Vincent qui forme le bras gauche de la croix, ouvrage magnifique des premières années du XII<sup>e</sup> siècle, et l'un des plus riches vestiges de cette époque dans notre Anjou, elle était tellement délabrée qu'on se sentait à peine le courage de l'examiner et d'en rechercher le mérite. Ainsi les irrégularités dans la construction, les différences de style, l'état général de l'Église semblaient présenter à toute restauration un obstacle sinon insurmontable, du moins très-difficile.

Cependant en considérant l'édifice plus attentivement on éprouvait un vif désir de voir cette église réparée et on se disait à soi-même: il y a là de quoi faire quelque chose de magnifique; un architecte habile et intelligent saurait tirer partie de cela. — Mais la fabrique n'avait point de ressources, et la commune endettée par la construction des Ecoles, de la Mairie etc., n'avait jusque là pu offrir que sa bonne volonté.

Grâces à Dieu! les choses ont bien changé aujourd'hui les deux administrations toujours parfaitement d'accord, généreusement secondées par le Gouvernement, se sont imposé de lourds sacrifices, et en repassant ces jours derniers à Vernoi j'ai vu l'une des plus belles églises du pays, un véritable monument. Les limites que je me suis prescrites pour cet article ne me permettent pas d'entrer dans le détail; je veux seulement constater un fait. L'architecte, M. Piette de Saumur, a eu l'heureuse idée de conserver à chaque partie son caractère propre, son style particulier. Ainsi le portail a été entièrement repris et reproduit avec un véritable luxe de chapiteaux animés, la nef, dont les tirants ont disparu, a une voûte romane du XII<sup>e</sup> siècle, appuyée sur des colonnes géminées, surmontées de sculptures artistement fouillées; le transept, la chapelle de la Sainte-Vierge, l'abside du chœur, ont été réparés; et la chapelle de Saint-Vincent offre maintenant le modèle du style roman le plus pur et le plus riche.

Loin de choquer, cette variété plaît; et les différentes parties de l'édifice ont été tellement agencées que l'on se demande si, pour produire de l'effet, on n'a pas tout d'abord adopté ce plan de construction. Il y a bien dans le transept un ouvrage en maçonnerie que l'on eût désiré voir disparaître, mais ce travail sur lequel s'appuie le clocher depuis qu'il a été

frappé de la foudre, ne pouvait se faire sans compromettre la solidité.

Sans doute, il reste encore bien des choses à désirer pour l'ornementation intérieure telles que vitraux etc., mais cela viendra peu à peu. Pour le moment, constatons les immenses résultats que peuvent obtenir la bonne volonté, unie à l'entente cordiale des deux administrations. Puis, signalons les progrès de l'architecture. Autrefois, et il ne faut pas remonter très-loin, on ne croyait pouvoir réparer qu'en démolissant, et en bouleyersant tout. Aujourd'hui, comprenant que les siècles passés nous ont laissés des chefs-d'œuvre, on s'applique avec raison à les restaurer et à les reproduire et l'on conserve aux travaux de restauration leur véritable caractère.

C'est ce qui a été fait à Vernoi, heureuse la commune qui a entrepris cette belle réparation! Honneur à l'architecte qui l'a exécutée!

X....

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

## Dernières Nouvelles.

On assure que la discussion qui a eu lieu au Corps-Législatif sur le compte-rendu des Chambres, et l'importante minorité qui s'est prononcée dans le sens d'une application libérale de l'article 42 de la Constitution, ont déterminé le gouvernement à mettre de nouveau à l'étude cette question. On pense, conformément à ce qui a été dit à la tribune par M. Rouher, que si la cour impériale confirme la décision du tribunal correctionnel, le Sénat sera saisi d'un projet de sénatus-consulte tendant à fixer, avec plus de précision, le droit d'appréciation des journaux.

Le *Courrier des Etats-Unis* confirme qu'au Mexique l'anarchie ne fait que croître et embellir.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 29 février.

Texte : Le prince Humbert et la princesse Marguerite. — Revue politique de la semaine — Courrier de Paris. — Le chemin de fer du Pacifique. — La Vengeance de Dieu, nouvelle par M. Alfred Assolant (suite). — Les Théâtres. — Une passée de bécasses. — Exposition des modèles du monument à élever au Pérou. — Distribution d'aliments faite aux indigents par le fourneau des Orphéonistes lillois. — *L'Ouvrier de huit ans*, par M. Jules Simon. — La Crise philosophique : MM. E. Caro, Flammation, Ch. Letourneau. — Nécrologie : A. Prumier. — La grande gare du Midland-Railway, à Londres. — *Les Promenades de Paris*, par M. A. Alphand. — A. Dauzats. — Les funérailles d'Atahualpa, roi du Pérou.

Gravures : La princesse Marguerite de Gênes, fiancée du prince Humbert. — Chemin de fer du Pacifique (6 gravures). — Une passée de

reux si la veuve d'un des plus braves officiers de la marine, d'un homme que j'ai estimé et aimé, veut bien me permettre d'user en sa faveur de mon crédit et de mon bras.

VI.

Six mois après les événements que nous venons de raconter, Mlle Colibri, qui avait repris le nom de sa famille, épousait, à Versailles, l'officier de marine qui, le premier, avait reconnu dans l'oiselière du quai de la Mégisserie, la fille du capitaine de Montgradon.

La princesse de Lamballe avait tenu parole. Elle avait parlé au roi en faveur de sa protégée.

Et le roi, touché de ses malheurs, la voulut doter lui-même.

Quelques jours plus tard, les deux époux, accompagnés de Mme de Montgradon, firent voile pour les Antilles.

Le perroquet providentiel fut du voyage, comme bien on pense.

Quant aux autres oiseaux, Mlle Colibri en fit don à l'un de ses anciens confrères que le malheur des temps avait ruiné.

FIN.

— Oui, elle aurait cet âge; ce visage serait le sien; elle aurait ce regard profond et doux, le regard de son père!

Puis s'adressant à l'oiselière :

— Elle s'appelait Virginie, soupira-t-elle.

— C'est mon nom.

L'inconnue, à ce mot, se redressa comme galvanisée; elle prit la main de la jeune fille et la regardant bien en face :

— Où êtes-vous née? Votre mère vit-elle encore? Quel est le nom de votre famille?

L'oiselière sentit son cœur battre avec force, et répondit d'une voix que l'émotion faisait trembler :

— Je suis orpheline, je m'appelle Virginie de Montgradon.

— Ma fille! ma fille! s'écria l'inconnue en la pressant entre ses bras. Dieu m'a donc exaucée. J'ai retrouvé ma fille.

Elle riait, elle pleurait, elle couvrait de baisers convulsifs les cheveux, le visage, les mains de Mlle Colibri qui lui rendait caresses pour caresses et murmurait ces doux mots comme une céleste harmonie : ma mère!

L'officier de marine, immobile et muet, contemplait cette scène avec attendrissement.

— Oh! reprit Mme de Montgradon, si tu savais combien je t'ai cherchée! Si tu savais combien je t'ai

pleurée! Mais te voilà, oublions tout. Que m'importe maintenant les maux soufferts? Que m'importe le passé, puisque j'ai ma fille? Tu me croyais morte, n'est-ce pas? Allons donc! est-ce qu'une mère peut mourir quand elle se sait l'unique appui de son enfant!

— J'espérais en vous, je vous attendais, ma mère.

— Comme elle ressemble à son père!... Et moi qui ne l'avais pas reconnue; moi qui l'interrogeais comme une étrangère; moi qui passais devant ta porte sans que mon cœur m'avertît que ma fille était là. Il a fallu que l'oiseau parlât... Ces mots dont il me saluait aux Antilles, il a fallu qu'il les répétait aujourd'hui sur mon passage, pour me faire retrouver mon enfant.

Elles se tinrent longtemps enlacées, mêlant les paroles aux baisers.

Elles se dirent ces mille choses qui viennent du cœur aux lèvres, quand on se retrouve après une longue absence.

Fait surprenant, il semblait à Colibri qu'elle avait toujours connu sa mère.

Elles se racontèrent au hasard, pêle-mêle, tout ce qu'elles avaient fait, tout ce qu'elles avaient vu, tous les événements qui, depuis quinze années, avaient traversé leur existence; — Et la mort héroïque de M. de Montgradon... et la ruine qui s'était appesantie sur la famille... et la captivité de Mme de Montgradon en Angleterre; et le dévouement de M. Pamphile et son

existence obscure, et sa mort récente... comment il avait caché son nom; comment, après la paix, Mme de Montgradon avait recouvré la liberté et une partie de sa fortune, et son voyage aux Antilles et son retour en France, et ses démarches vaines pour retrouver son enfant.

Tout cela, accompagné de mille détails, fut dit sans suite, rapidement, tantôt avec des larmes, tantôt avec des rires.

Quand cette première explosion de tendresse fut un peu calmée, Mlle Colibri songea à l'officier de marine; il faisait semblant d'examiner les cages, mais en réalité deux larmes coulaient sur ses joues bronzées.

— Quand vous êtes entrée, ma mère, dit la jeune fille, monsieur que voici, me parlait justement des Antilles et de notre famille.

L'officier s'approcha.

— J'ai eu l'honneur, fit-il, de servir comme enseigne sous les ordres de M. de Montgradon. Le hasard m'a conduit ici, hier, pour la première fois, en compagnie de la princesse de Lamballe, ma cousine. La ressemblance de mademoiselle avec mon ancien capitaine m'a frappé. J'avais appris une partie de vos malheurs. De concert avec la princesse, je venais me mettre à la disposition de l'héritière de Montgradon pour réparer l'injustice du sort à son endroit. Vous voici : votre présence facilite ma tâche, et je serai trop heu-

bécasses, dessin de K. Bodmer. — Paris : Concours de projets pour le monument à élever, au Pérou, en mémoire du combat de Caliao. — Lille : Distribution d'aliments faite aux indigents par le fourneau des Orphéonistes. — Antoine Prumier. — Angleterre : Aspect des travaux de construction de la grande gare du Midland-Railway, à Londres. — Livres illustrés : *les Promenades de Paris*, par M. A. Alphand (2 gravures). — Les funérailles d'Atahualpa, roi du Pérou. — Échecs. — Rébus.

**Marché de Saumur du 29 février.**

Froment (l'h. 77 k.)	36 94	Paille de ratelier (hors barrière)	42 70
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	35 50	Paille de litière, id.	—
Seigle	24 50	Foin . . . id.	63 45
Orge	18 50	Luzeine (les 750 k)	59 30
Avoine (entrée)	15 05	Graines de lin (70 k.)	29 —
Fèves	20 —	— de trèfle (70 k.)	115 —
Pois blancs	29 —	— de luzerne	90 —
— rouges	28 —	— de colza 65 k	25 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de chenevis	26 —
Huile de noix 50 k.	60 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de chenevis	40 —		
— de lin	50 —		

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 120	Souzay et environs 1867.	65 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 90	Champigny, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 120
Ordin., env. de Saumur 1867.	1 <sup>re</sup> id. 55 à 65	Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »	Varrains, 1867.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id. 50 à 55	Varrains, 1867.	60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »	Bourgueil, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 75 à 90
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id. 48 à 55	Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »	Restigny 1867.	70 à 80
La Vienne, 1867.	32 à 36	Chinon, 1867.	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
		Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

FAILLITE BERTRAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Bertrand, voiturier à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter le lundi 9 mars courant, à 9 heures 1/2 du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(67)

**Tribunal civil de Saumur.**

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et BABIN, notaire à Tigné.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 22 mars 1868, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet.

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, le 1<sup>er</sup> février 1868, enregistré, Et à la requête du sieur Pierre Martin, cultivateur, demeurant à Thouaré.

« Agissant au nom, et comme tuteur du sieur Jean Boyer, d'Aubigné, frappé d'interdiction légale. » Ayant M<sup>e</sup> Bodin, pour avoué.

En présence du sieur Gaschet, cultivateur à Montilliers, subrogé-tuteur dudit sieur Boyer, ou lui dûment appelé, Des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté qui existe entre le sieur Boyer sus-nommé, et Zenaïde Hervé, son épouse.

**DÉSIGNATION.**

Commune d'Aubigné-Briand.

Lot unique, composé de :

1<sup>er</sup> Un bois-taillis, dit le petit bois Michaud, ou le petit bois de Michoud, inscrit au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 487, section B, pour une contenance de 9 ares 12 centiares, ci. . . . . 9 a. 12 c.

2<sup>e</sup> Et un morceau de vigne, à côté dit le Champ-Bataille, porté au plan cadastral, section B, savoir :

Une partie, sous le n<sup>o</sup> 474, pour une contenance de 6 ares 35 centiares, ci. . . . . 6 35

Et partie sous le n<sup>o</sup> 475, pour une contenance de 11 ares 75 centiares, ci. . . . . 11 75

Ensemble, pour la contenance de ces objets, ci. . . . . 27 a. 22 c.

Le tout se tenant, et joignant au levant MM. Amandeau et Coulebaull, au midi, le bois-taillis appartenant en propre à la femme Boyer, au couchant, M. Catroux, M. Matignon et autres, et au nord Ortion.

Sur la mise à prix, de 500 fr.

S'adresser, à M<sup>e</sup> Babin, notaire dépositaire du cahier des charges, et à M<sup>e</sup> Bodin, avoué, poursuivant la vente.

Saumur, le 2 mars 1868.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le mars 1868, folio case ; reçu un franc et 15 centimes de décime.

(79) Signé : PARISOT.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance après le décès de M<sup>me</sup> veuve AUDRAIN.

LA NU-PROPRIÉTÉ

**D'UNE MAISON**

Sise au Pont-Fouchard, commune de Baigneux.

Dépendant de la succession du sieur Audrain-Ferré.

Et consistant en :

Une boutique sur la rue, trois petites pièces derrière, caves, cinq pièces au premier étage, grenier dessus, deux chambres dans la cour, grenier dessus, jardin, cour, maisonnette, chambre au bout du jardin, cave dessous, puits et bassin, S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE JOLIE MAISON D'HABITATION**

Appartenant à M. FERMÉ,

Située à Dampierre, sur le bord de la route, avec cour et jardin y atteignant; jardin potager en face de ladite maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A CEDER**

**UN FONDS**

De Quincaillerie, Mercerie et Articles Crépins.

Situé à Saumur, rue Royale.

S'adresser à M. Roux, quincaillier.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean,

MAISON, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (40)

**A LOUER**

DE SUITE

Ou pour la Saint Jean prochaine,

**PETITE MAISON,**

Située rue du Prêche, composée de salle à manger, trois chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, bûcher, cave et grenier.

S'adresser, pour la visiter et pour traiter, à M. JULIEN BOURGOIN, concierge de l'Hôtel-de-Ville. (72)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes n<sup>o</sup> 4<sup>e</sup>. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A très bon marché,

**100 barriques de bon vin blanc,**

récolté en Anjou.

S'adresser au bateau de M. DEPEIGNE-MORICEAU, cale du quai de Limoges. (82)

**PLUS DE HERNIES**

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

**ASPERGES D'ARGENTEUIL, Fraisiers, vignes, etc.**

**Asperges.** — Les asperges d'Argenteuil sont les plus productives, les plus grosses (il y en a de 18 centimètres de circonférence), les meilleures de toutes celles connues. Elles ont obtenu près de 100 récompenses, en France, à l'Étranger et à l'Exposition universelle de 1867. On les plante sans engrais, sans défoncement, sans transport de terre, sans frais (voir la brochure : *Les Asperges, les Fraises et les Figs*, 1 volume in-18, avec 25 gravures, 1 fr. 50 franco par la poste).

**Fraisiers.** — Collection des 200 meilleures variétés de fraisiers de race américaine. La plus belle collection de France, et 10 variétés de fraisiers européens, dits des Quatre-Saisons, à gros fruits charnus et parfumés (quelques variétés de fraisiers américains produisent des fruits qui pèsent de 25 à 60 grammes).

**Framboisiers.** — Variétés les plus méritantes.

**Vignes.** — Collection de 60 variétés de raisins de table, les plus recommandables (voir l'*Horticulteur-Gastronome*, 1 vol. in-18, 1 fr. 50 franco par la poste).

**Catalogue.** — Pour se renseigner, demander franco le Catalogue général qui est envoyé franco. — Écrire à M. V.-F. LEBEUF, horticulteur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :**

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**ARCHIVES DE L'OUEST**

1789-1800.

VIENT DE PARAÎTRE :

**ANJOU, MAINE, BERRY**

4<sup>e</sup> NUMÉRO DE LA SÉRIE A

1 fascicule de 312 pages, format grand in-8<sup>o</sup> jésus.

Le recueil des ARCHIVES DE L'OUEST, publié par M. Antonin Proust, paraît par fascicules de 250 à 350 pages; quatre fascicules forment une série. La première série, consacrée aux *Opérations électorales de 1789*, est entièrement terminée.

Prix de chaque fascicule vendu séparément. 6 francs.

Pour les souscripteurs. . . . . 5 —

Prix de l'exemplaire sur papier à bras. . . . . 10 —

Sont considérés comme souscripteurs, ceux qui prennent une série entière.

ON SOUSCRIT :

A Paris, chez LACROIX et VERBOECKHOVEN, Librairie internationale, 15, boulevard Montmartre;

A Niort, chez CLOUZOT, Librairie poitevine, 22, rue des Halles.

Le quatrième numéro contient : **njou, Maine et Berry.**

Voici le sommaire relatif à l'ANJOU :

Liste des brochures publiées en Anjou à la veille de la convocation des états-généraux. — Lettre de M. Milscent, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de M. le comte de la Gallissonnière, sénéchal d'épée, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de MM. les députés des curés d'Angers à M. Necker. — Projet d'un mémoire des curés du diocèse d'Angers, relativement à la convocation des états-généraux. — Lettre de M. l'abbé de La Brosse à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Demandes et doléances du clergé d'Anjou. — Liste des députés. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée particulière de la noblesse. — Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse d'Anjou à ses députés. — Instructions particulières pour les députés de la noblesse d'Anjou. — Liste des députés. — Vœux et demandes des cinq sénéchaussées de la province d'Anjou. — Mémoire des maîtres ouvriers d'Angers à M. Necker. — Liste des députés du tiers-état d'Anjou. — Mémoire des officiers municipaux de La Flèche.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 29 FÉVRIER.			BOURSE DU 2 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 25	» 45	» »	69 35	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	100 50	» »	» 50	100 »	» 25	» »
Obligations du Trésor. . . . .	470 »	» »	» »	470 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3175 »	» »	22 50	3160 »	» »	15 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1450 »	25 »	» »	1457 50	2 50	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	500 »	2 50	» »	500 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	630 »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit Industriel. . . . .	630 »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	228 75	13 75	» »	228 75	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	660 »	2 50	» »	670 »	10 »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	895 »	10 »	» »	887 50	» »	7 50
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1167 50	3 75	» »	1172 50	5 »	» »
Est. . . . .	545 »	5 »	» »	543 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	905 »	7 50	» »	897 50	» »	2 50
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	556 25	6 25	» »	553 75	» »	2 50
Ouest. . . . .	567 50	» »	1 25	570 »	2 50	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1540 »	» »	2 50	1555 »	15 »	» »
Canal de Suez. . . . .	277 50	» »	» »	277 50	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	340 »	» »	» »	345 »	5 »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	45 25	» 10	» »	45 »	» »	25 »
Autrichiens. . . . .	552 50	2 50	» »	557 50	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	376 25	2 50	» »	377 50	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	37 50	» »	» »	37 50	» »	» »
Romains. . . . .	45 50	» »	» »	45 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	275 »	7 50	» »	283 75	8 75	» »
Saragosse. . . . .	92 50	1 25	» »	96 »	3 50	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	21 »	» »	2 »	20 50	» »	50 »
Nord-Espagne. . . . .	82 »	2 »	» »	82 50	» 50	» »
Compagnie immobilière. . . . .	95 »	5 »	» »	96 25	1 25	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	324 »	» »	» »	325 »	» »	» »
Orléans. . . . .	315 50	» »	» »	315 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	330 »	» »	» »	330 »	» »	» »
Ouest. . . . .	312 50	» »	» »	313 75	» »	» »
Midi. . . . .	311 »	» »	» »	312 50	» »	» »
Est. . . . .	315 50	» »	» »	315 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le